



Manuel d'utilisation *pour caisson à recirculation d'air*



Modèle H50C



SOMMAIRE

1.	Description / Utilisation	Page 2
2.	Caractéristiques techniques	Page 2
3.	Installation et mise en service	Page 2
4.	Équipements intérieurs	Page 5
5.	Contrôles de sécurité	Page 6
6.	Pièces détachées	Page 6
7.	Recyclage	Page 6
8.	Garantie	Page 6
9.	Fiche de contrôles pour l'utilisateur	Page 8



1. DESCRIPTION / UTILISATION

Le caisson à recirculation d'air permet d'extraire les vapeurs toxiques contenues dans votre armoire. Elles sont purifiées lors de leur passage dans le filtre à charbon actif, puis elles sont rejetées dans l'atmosphère sans danger pour l'environnement. Le système de filtration de ce caisson est testé et homologué à la norme NF X 15-211.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Conformité :

- Capacité d'adsorption des filtres à charbon actif et système de filtration testées et homologuées à la norme NF X 15-211 – mai 2009
- Ventilateur électrique conforme aux spécifications CE

Caractéristiques techniques :

- Solution sans génie civil, montage simple et esthétique
- Témoin lumineux de fonctionnement du système de ventilation
- Fenêtre de contrôle de la présence du filtre adapté selon vos besoins
- Filtre à charbon actif à haute efficacité spécialisé et traité en fonction des produits stockés, testés à la norme NF X 15-211 – mai 2009
- Filtre anti-poussières, efficacité à 92% des particules > 3 µm
- Compteur horaire indiquant en permanence la durée totale d'utilisation de l'armoire. Après programmation, toutes les 60 heures, un signal sonore indique qu'il y a lieu de contrôler la saturation du filtre à charbon actif
- Construction en acier 12/10^e + peinture époxy blanche RAL 9010 et bleue RAL 5015
- Ventilateur électrique silencieux : 220-240 volts – 20 watts – 0,1 A – 43 dB(A) (hors flux d'air) – débit 86 m³/h – protection IP54
- Diamètres d'aspiration : 100 mm
- Dimensions : H 310 x L 510 x P 485 mm
- Poids : 15 KG

3. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Installation

Le caisson peut être posé directement sur l'armoire, au mur (accessoires non fournis), sur une pailleuse... Cependant, prenez soin de positionner le caisson sur un tapis en caoutchouc ou en mousse afin d'absorber d'éventuelles vibrations. Veuillez également à ce qu'il soit correctement posé et que sa base soit bien à plat afin de prévenir tout risque de chute.

Votre caisson peut être relié de 2 façons à votre armoire :

1^{ère} solution

Vous pouvez poser directement votre caisson sur la sortie en diam. 100 mm de votre armoire. Pour ce faire, retirer un des 2 opercules en plastique noire situés sous le caisson (schéma 1) et insérez le manchon de votre armoire dans l'orifice du caisson.

2^e solution

Votre caisson peut être relié à l'armoire soit par l'orifice latéral gauche (schéma 3), soit par l'orifice situé à l'arrière du caisson (schéma 2). Après avoir retiré l'opercule de couleur noire, positionnez le manchon métallique diam. 100mm à l'aide des vis auto-perforantes prévues à cet effet. Puis, reliez le manchon de votre armoire au manchon du caisson, à l'aide d'un tuyau souple Ø 100mm (référence KL100, disponible dans le kit de raccordement référence KRC).

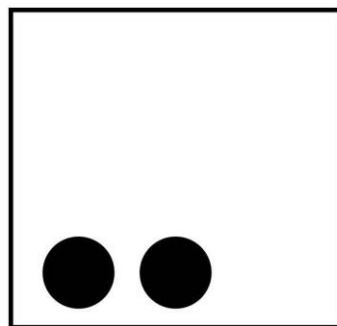


schéma 1
(vue de dessous)

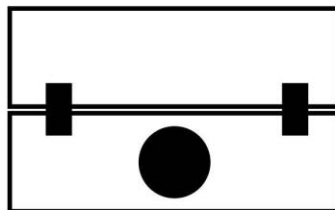


schéma 2
(vue de derrière)

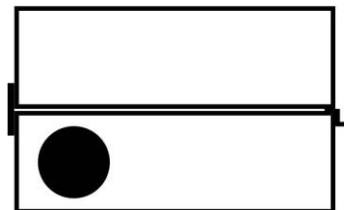


schéma 3
(vue du côté gauche)

Mise en place du filtre à charbon actif dans le caisson

1. Arrêtez le fonctionnement de votre caisson en appuyant sur l'interrupteur marche/arrêt.
2. Dévissez, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, les 2 vis de couleur noire situées de chaque côté de la poignée bleue en face avant du caisson.
3. Soulevez le capot à l'aide de la poignée bleue.
4. Maintenez le capot ouvert à l'aide de la tige de maintien de couleur grise, située sur la droite du caisson.
5. Déballez le filtre et retirez les films sur les 2 faces du filtre
6. Retirez les films sur les joints du filtre, sur les 2 faces
7. Mettez le nouveau filtre en place.
8. Refermez le capot en prenant soin de ne pas vous coincer les doigts.
9. Vérifiez que l'écriture sur l'étiquette du filtre est dans le bon sens



10. Revissez, dans le sens des aiguilles d'une montre, les 2 vis de couleur noire.
11. Remettez votre caisson en fonctionnement en appuyant sur l'interrupteur marche/arrêt.

Si vous souhaitez faire fonctionner votre caisson sans filtre à charbon actif, vous devez impérativement l'équiper d'un kit pour utilisation sans filtre à charbon actif référencé CAR50. La sortie de ventilation de votre caisson doit être impérativement reliée à l'extérieur. La sortie d'air est située sur le dessus du caisson. Pour évacuer les vapeurs, il y a lieu de raccorder la sortie d'air à l'aide d'un manchon de raccordement Ø 100 mm (référence CHJ, non fourni) et de tuyau souple Ø 100 mm (référence KL100, non fourni) vers l'extérieur du bâtiment. Pour fixer le manchon, utilisez les vis auto-perforantes prévues à cet effet.

Mise en service

Votre caisson de filtration doit être installé, utilisé et maintenu de façon à garantir la protection des utilisateurs.

Compteur horaire

Lors de la première utilisation de votre caisson et après chaque coupure de courant prolongée, il est nécessaire de régler le compteur horaire situé en partie haute, à gauche, sur le devant du caisson. Pour ce faire, veuillez suivre la procédure indiquée ci-dessous :

- Appuyez sur PROG, le nombre de gauche clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 60,
- Appuyer sur PROG, le nombre du milieu clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 00,
- Appuyer sur PROG, le nombre de droite clignote,
- Appuyer sur + ou – afin d'afficher 00.

Le compteur horaire décompte automatiquement dès lors que l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement a été actionné.

Pour régler le compteur horaire, votre caisson doit-être relié au réseau électrique MAIS l'interrupteur marche-arrêt doit-être en position arrêt.

Une fois l'interrupteur marche/arrêt avec voyant lumineux de fonctionnement actionné pour arrêter le caisson, il y a lieu d'appuyer sur le bouton STOP du compteur horaire afin d'arrêter le décompte. *N.B. : L'arrêt du compteur horaire ne se fait que manuellement.*

Conformément à la norme NF X 15-211, vous devez contrôler la saturation de votre filtre à charbon actif toutes les 60 heures.



Le compteur horaire vous avertira toutes les 60 heures, à l'aide d'un signal sonore, que vous devez contrôler la saturation de votre filtre.

Afin de vérifier la saturation de votre filtre à charbon actif. Contrôlez de façon régulière la saturation de votre filtre à l'aide de la pompe manuelle et de tubes à réactifs adaptés. Pour trouver les tubes à réactifs adaptées aux produits que vous souhaitez mesurer, contactez-nous.

Votre caisson est muni d'un ventilateur silencieux de 220 volts - 50 Hz. Si votre caisson est muni d'un filtre à charbon actif, raccordez la prise électrique à une prise de courant de 220-240 volts – 50 Hz, puis appuyez sur le bouton « marche/arrêt » afin de mettre en fonctionnement le système de ventilation.

Afin de vérifier la présence du filtre à charbon actif, regardez au travers de la fenêtre de contrôle de présence du filtre. Vous devez apercevoir une étiquette de couleur jaune, verte ou orange apposée sur le filtre et indiquant le type de charbon.

Vous ne devez pas mettre le ventilateur en fonctionnement tant que la sortie de ventilation du caisson n'est pas reliée à une gaine d'extraction vers l'extérieur.

4. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Ce caisson doit être équipé d'un filtre à charbon actif, ou d'un élément pour utilisation sans filtre dans le cadre d'un rejet vers l'extérieur. Ces références doivent être commandées en supplément.

5. CONTROLES DE SECURITE

Le caisson de filtration est un élément de sécurité à part entière. Afin de garantir sa parfaite efficacité, il y a lieu de vérifier régulièrement ce matériel.

Contrôles de sécurité quotidiens :

- Vérifiez le bon fonctionnement du ventilateur.

Contrôles de sécurité mensuels :

- Vérifiez le bon fonctionnement du ventilateur.
- Vérifiez la saturation de votre filtre à charbon actif.



6. PIECES DETACHEES

Éléments :

- Filtre à charbon actif pour vapeurs organiques : Référence **ORG50**
- Filtre à charbon actif polyvalent pour vapeurs organiques et corrosives : Référence **CORG51**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs de formaldéhyde : Référence **FOR50**
- Filtre à charbon actif pour vapeurs aminées : Référence **FOR50**
- Élément pour utilisation sans filtre à charbon actif : Référence **CAR50**
- Compteur horaire : Référence **TIMER**

7. RECYCLAGE

Le caisson de filtration peut être entièrement démonté. Les divers éléments la composant tels que le métal... peuvent être éliminés séparément en vue d'un éventuel recyclage. Veuillez respecter à ce propos, les dispositions nationales et locales en matière d'élimination des déchets. De par leur nature, les différents éléments de votre armoire ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères.

8. GARANTIE

Votre équipement de sécurité est garanti pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d'utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

Notre garantie s'applique exclusivement en cas de défectuosité provenant d'un vice de conception ou d'un vice caché. La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger. Elle est strictement limitée à la réparation de l'appareil dans nos ateliers.

Les pièces détachées sont garanties 3 mois après leur mise en place.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans les cas suivants :

- Le matériel n'est pas stocké, utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages
- En cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers
- Le matériel a subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit au préalable
- En cas de mauvaise utilisation du matériel
- En cas d'usure normale du produit
- En cas de mauvaise installation du matériel
- En cas de dommages causés par la corrosion.



La mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l'acheteur ne nous a pas averti du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu'il lui incombe de prouver.



9. FICHE DE CONTROLES POUR L'UTILISATEUR

	OUI	NON
Le système de ventilation forcée fonctionne correctement		
Le système de ventilation n'est pas obstrué		
Les orifices de ventilation sont propres		
Le ventilateur fonctionne correctement		
Le filtre à charbon actif n'est pas saturé		
<u>Remarques :</u>		
Date :		
Par :		
Signature		